

La BCV exerce sa mission en appliquant les principes du développement durable, compris dans son acception économique, sociale et environnementale<sup>1</sup>.

Les actions représentatives des efforts engagés en ce sens sont nombreuses. Elles sont présentées dans le Rapport de responsabilité sociale d'entreprise publié par la BCV:

- création de solutions d'investissements durables
- réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement
- promotion de la formation, de l'équité et de la diversité
- soutien à la culture, au sport et aux institutions sociales

La BCV poursuit son engagement dans ce domaine et entend approfondir l'intégration des principes d'investissement responsable à l'ensemble de ses solutions de placement.

## ESG et ISR, deux notions clés

L'investissement socialement responsable (ISR) est un mode d'investissement dans lequel le bénéficiaire final s'estime responsable des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de ses placements.

L'ISR se décline dans trois domaines:

Environnement	Social	Gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements climatiques</li> <li>• Pollution et gestion des déchets</li> <li>• Opportunités environnementales</li> <li>• Ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du capital humain</li> <li>• Risques liés aux produits et aux activités</li> <li>• Considération des parties prenantes</li> <li>• Aspects sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance d'entreprise</li> <li>• Comportement entrepreneurial</li> </ul>

©2019 MSCI ESG Research LLC. Reproduced by permission






## Un engagement clair pour des impacts mesurables

La BCV vous accompagne pour répondre aux enjeux d'une gestion responsable, avec des propositions concrètes ayant des impacts mesurables. Elle vous propose des solutions d'investissement présentant de meilleurs profils en matière d'ESG, sans compromis sur la performance et le risque attendus. Pour ce faire, la BCV a défini cinq piliers fondamentaux à une gestion ESG.

### Piliers

Adhésion aux Principes d'investissement responsable des Nations Unies
Établissement d'un plan d'exclusions
Mise en place d'une gouvernance de portefeuille
Intégration de critères ESG dans la gestion de portefeuille
Exclusion de sociétés liées au charbon

### Impacts

	Engagement de la BCV pour une finance responsable
	Exclusion des activités illégales et des graves controverses
	Vote responsable aux assemblées générales des sociétés
	Soutien aux bonnes pratiques ESG
	Intégration de la transition climatique par la diminution des émissions de CO <sub>2</sub>

<sup>1</sup> Rapports disponibles sous: <https://www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise/Responsabilite-d-entreprise>

## Implémentation des mesures ESG dans la gestion

Les cinq piliers fondamentaux définis par la BCV en matière d'intégration ESG permettent de traiter la thématique de l'investissement responsable de manière globale.

### 1. Adhésion aux Principes d'investissement responsable des Nations Unies

La BCV a adhéré à la charte des Principes d'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), qui encourage le développement d'une finance durable.

Cette charte représente le standard le plus abouti dans ce domaine, le plus crédible et le plus universellement reconnu dans la communauté financière (investisseurs, gestionnaires et intermédiaires).

Elle requiert de ses signataires un engagement fort pour construire une industrie financière plus durable. Elle recense six principes fondamentaux:

1	Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.	4	Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
2	Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.	5	Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
3	Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.	6	Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

### 2. Établissement d'un plan d'exclusions

La BCV a établi une politique d'exclusion des activités illégales et des pratiques controversées.

La BCV se fonde sur deux sources principales: l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR/SVVK) et les indices de référence MSCI ESG Universal ex Thermal Coal.

Sources	Liste de titres « ASIR » Association de grands investisseurs institutionnels suisses	Indices ESG Universal ex Thermal Coal Société MSCI (fournisseur d'indices)
<b>Critères</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• constitution, lois et ordonnances suisses</li><li>• conventions et accords internationaux (Ottawa, Oslo, TNP)</li><li>• principes du United Nations Global Compact</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• exclusions d'activités: armes controversées (à sous-munitions, mines anti-personnel, nucléaires, biologiques et chimiques) et charbon thermique<sup>1</sup></li><li>• exclusions de controverses (selon critères/standards): violation des droits de l'homme, du Pacte mondial des Nations Unies et des normes de l'Organisation internationale du travail</li></ul>
<b>Secteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• armes à sous-munitions</li><li>• armes antipersonnel</li><li>• prolifération nucléaire</li><li>• controverses importantes</li></ul>	
<b>Exclusions</b>	16 sociétés exclues	> 350 titres exclus de l'indice MSCI ACWI <sup>2</sup> (~13% de l'univers)

<sup>1</sup> Sont exclus de l'indice: toutes les entreprises qui génèrent 30% ou plus de revenus de l'extraction de charbon thermique et toutes les entreprises qui génèrent 30% ou plus de revenus de la production d'électricité à partir de charbon thermique.

<sup>2</sup> MSCI ACWI (All Country World Index): l'indice actions regroupe des titres de 23 pays développés et 26 pays émergents.

### 3. Création d'une gouvernance de portefeuille

**La BCV a établi une politique et un processus de vote relatifs aux titres suisses détenus dans ses fonds de placement.**

Depuis 2020, la BCV s'est dotée de lignes de conduite de vote basées sur des principes de bonne gouvernance. Un comité interne statue sur les points à l'ordre du jour des assemblées générales des sociétés en portefeuille en s'appuyant sur les analyses et recommandations du *proxy voter*.

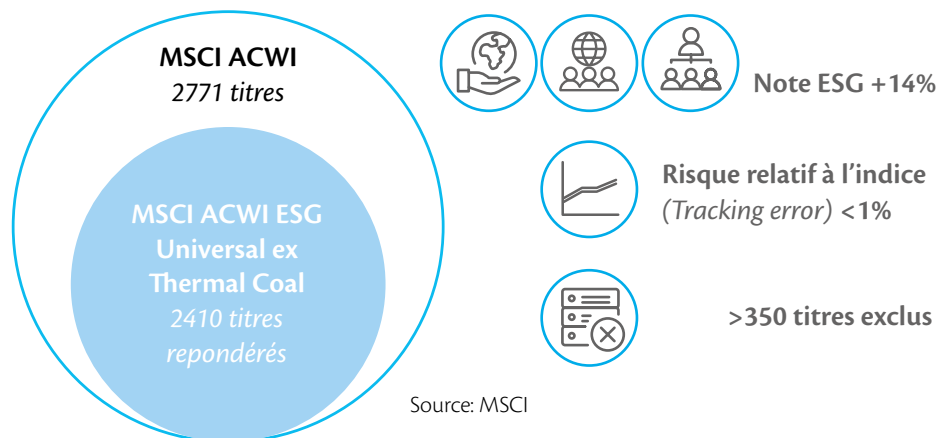
### 4. Intégration de critères ESG dans la gestion de portefeuille

**La BCV intègre les principes d'investissement responsable dans sa gestion de portefeuille par repondération des titres.** Les sociétés présentant les meilleures pratiques en matière d'ESG sont ainsi favorisées.

La BCV se fonde sur les analyses de MSCI Research, société internationale spécialisée qui évalue et note des univers de titres importants, selon une méthodologie éprouvée et documentée. La BCV intègre ces résultats dans son processus de gestion, permettant d'améliorer significativement le profil ESG de ses solutions d'investissement.

Le gain obtenu en matière de durabilité du portefeuille n'implique aucune conséquence matérielle sur les attentes de rendement et de risque du portefeuille, selon des analyses approfondies menées par la BCV.

Exemple: univers «actions monde» classique et ESG



### 5. Exclusion de sociétés liées au charbon

**La BCV exclut les sociétés dont les revenus dépendent significativement du charbon.** Le charbon est l'énergie fossile la plus polluante et représente à elle seule près de 30% des émissions de CO<sub>2</sub>.

Cette mesure ciblée accompagne la transition climatique par la diminution de l'empreinte carbone d'un portefeuille de gestion. Les secteurs concernés sont ceux de l'énergie, des matériaux de base et des services aux collectivités.

## Gamme de produits ISR

Nos fonds de placement et mandats de gestion tiennent compte des critères ESG pour la classe d'actifs actions.

Ces critères sont également considérés dans la sélection de produits d'investissement de fournisseurs tiers. Notre équipe dédiée analyse en détail la politique ESG du gestionnaire d'actifs et sa mise en place au sein de ses produits. Cette analyse a pour objectif d'améliorer la transparence en matière de durabilité des solutions qui vous sont proposées.

Pour la gestion déléguée, une préférence systématique est accordée aux produits les plus respectueux des principes ESG, s'ils sont jugés équivalents aux produits traditionnels.

## Collaboration avec l'Université de Lausanne

L'Asset Management de la BCV collabore étroitement avec l'Université de Lausanne dans le cadre de projets de recherche relatifs à l'ISR, notamment:

- l'analyse des impacts en matière de durabilité sur les portefeuilles institutionnels;
- le développement d'outils permettant d'intégrer des critères de durabilité dans la gestion;
- la mise en place d'approches durables pour la gestion d'actifs immobiliers.

Ce partenariat s'inscrit dans la volonté de la BCV de vous aider à **mieux appréhender les développements souvent complexes de ce marché et leurs impacts** dans vos choix d'investissement.

### Contact

Les conseillers de l'Asset Management sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 021 212 20 51.

[www.bcv.ch/invest](http://www.bcv.ch/invest)

### Informations importantes

Les informations et opinions contenues dans ce document ont été obtenues de sources dignes de foi à la date de la publication. Elles n'engagent pas la responsabilité de la BCV et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ce document a été élaboré dans un but purement informatif et ne constitue pas un appel d'offres, une offre d'achat ou de vente, une recommandation personnalisée d'investissement. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UE, UK, US et US persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis aux droits d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des présentes informations juridiques. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. Les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec notre établissement peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.

### Important legal information - external provider

Although BCV's information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the "ESG Parties"), obtain information from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness of any data herein. None of the ESG Parties makes any express or implied warranties of any kind, and the ESG Parties hereby expressly disclaim all warranties of merchantability and fitness for a particular purpose, with respect to any data herein. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein. Further, without limiting any of the foregoing, in no event shall any of the ESG Parties have any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.